



2013

Rapport d'activité



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Sommaire

L'eau et la biodiversité  pages 4 / 5

La politique des territoires, l'information, la connaissance  pages 6 / 7

Le logement  pages 8 / 9

La transition énergétique : énergie, air, climat  pages 10 / 11

La mobilité : les projets routiers  pages 12 / 13

La mobilité : les contrôles, les transports et les déplacements  pages 14 / 15

La prévention des risques  pages 16 / 19

Quelles perspectives ?  page 20

Organigramme  page 21

DREAL PACA
Direction : 16 rue Antoine Zattara
CS70248 13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.91.28.40.40

Édito



J'ai découvert, dès ma prise de fonction en avril 2013 une DREAL pleinement investie dans ses missions régaliennes, consolidée dans son cadre d'intervention, reconnue par ses partenaires et identifiée par ses bénéficiaires, forte certainement d'avoir su déployer en interne les outils de la qualité. Félicitons-nous collectivement du travail accompli durant toutes ces années et qui a abouti par le renouvellement de la certification ISO 9001 en octobre 2013.

J'ai souhaité cependant, approfondir la réflexion sur notre organisation, à la lumière d'une nouvelle réflexion stratégique, afin que nous soyons en mesure de faire face efficacement aux défis à relever dans un contexte complexe et très contraint. Il était temps en effet, cinq années après la création de la DREAL PACA de faire un bilan d'étape et de renouveler le projet stratégique à la lumière des priorités de l'État.

Je tiens à remercier tous les agents de la DREAL qui ont contribué activement et collectivement à cette réflexion. C'est grâce à cette mobilisation, aux propositions équilibrées issues de notre intelligence collective, à l'accompagnement précis et bienveillant des situations les plus délicates que nous avons pu faire évoluer l'organisation là où c'était nécessaire.

Avec la création du Service Énergie Logement (SEL), l'unification de l'autorité environnementale sur une seule entité, et la mise en cohérence du service transversal dédié à l'aménagement durable, le SCADE, la DREAL est en ordre de marche pour relever les défis de la transition énergétique et écologique, du logement social ou encore de la simplification administrative et des filières « vertes » pour ne citer que ceux-là...

Ce rapport d'activité vous propose une mosaïque des actions menées par les services en 2013 et un aperçu de la multiplicité des enjeux et défis à relever en PACA.

Les orientations stratégiques de la DREAL finalisées en janvier 2014 et validées par le Préfet de région, Michel Cadot sont esquissées comme autant de perspectives repères pour les bilans d'activités à venir. Elles sont ambitieuses, en lien avec les enjeux de la région PACA et les retards à rattraper.

Je tiens au nom de toute l'équipe de direction à remercier les agents de la DREAL pour leur engagement présent et à venir ainsi que nos partenaires et acteurs de l'aménagement durable de ce territoire.

Anne-France DIDIER
Directrice Régionale

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Didier', written over a background of white pebbles.



Valoriser et protéger les espaces et les ressources du patrimoine naturel régional

Agir en faveur de la biodiversité

Le classement des cours d'eau

Les enjeux de la directive cadre sur l'eau ont amené à se préoccuper de la continuité écologique des cours d'eau et à refondre la législation traduite à l'article L214-17 du code de l'environnement. En effet, la prise en compte de la circulation des poissons migrateurs : montaison et dévalaison, ainsi que le rétablissement du transport sédimentaire étaient très souvent ignorés des différents aménagements situés sur les cours d'eau. La nouvelle réglementation a donc consisté à définir 2 catégories de cours d'eau : ceux où tout nouvel aménagement sera désormais proscrit et ceux où les aménagements existants ou futurs devront assurer la continuité écologique. Après un long travail de concertation notamment en région, ces cours d'eau ont été classés en 2 listes qui ont été arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin en juillet 2013. Ces listes pourront être révisées tous les 6 ans, en fonction de l'évolution des différents enjeux.



Consultez les listes de classement des cours d'eau



Agir en faveur de la biodiversité

Concertation pour l'élaboration d'une loi cadre sur la biodiversité

Afin de permettre une participation citoyenne et l'expression des parties prenantes, la DREAL, associée au Conseil Régional PACA, a organisé une large consultation en ligne en au cours du premier trimestre 2013.

Cette démarche, dont l'objectif était d'alimenter la préparation de la loi, a rencontré un réel succès avec près de 600 contributions. Les expressions des différents acteurs (associations, particuliers, agents d'administrations, élus...), tant sur l'évaluation des dispositifs existants, que sur des propositions de nouveaux outils à mettre en oeuvre, ont été exploitées et transmises au ministère.

Démarche qualité et politiques de l'environnement

Plusieurs démarches qualité ont concerné les politiques de la biodiversité, de l'eau et des paysages. Tout d'abord la certification de la DREAL PACA a été étendue à 4 procédures qui concernent ces domaines. Il s'agit des demandes d'autorisation en site classé et en réserve naturelle nationale, des avis de l'autorité environnementale pour les projets et des demandes d'examen de la nécessité d'une étude d'impact au cas par cas.

Engagé quant à lui dans une démarche d'accréditation, le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL a obtenu son label au printemps 2013 pour les prélèvements et détermination des macroinvertébrés d'eau douce. Il s'agit de paramètres importants dans l'évaluation de l'état des masses d'eau.





Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rapport d'activité 2013

Préserver les espaces naturels remarquables

Préserver les espaces naturels remarquables

4 nouveaux sites classés en PACA

Parmi les politiques de l'environnement, la préservation des monuments naturels et des sites au titre de la loi de 1930 constitue une protection très étendue au niveau national : 1 million d'hectares soit 4% du territoire sont aujourd'hui classés. En PACA, cette politique est particulièrement active. En effet, 140 000 Ha du territoire régional sont aujourd'hui classés. Avec l'aboutissement de 4 nouvelles procédures, l'année 2013 s'est avérée particulièrement riche en événements : le classement des massifs de la Nerthe (13) du Concors (13/83) et du Vieux Nans (83) de même que l'ancien village de Vière sur la commune d'Ongles (04). D'autres classements sont en préparation pour les années à venir notamment le massif de l'Arbois dans les Bouches-du-Rhône, le plateau de Calern et de Caussols dans les Alpes-Maritimes.



Vieux Nans



Massif du Concors



Vieux village de Vière



Massif de la Nerthe

Protéger les paysages du quotidien

Protéger les paysages du quotidien

Certains publicitaires cherchant à être vus par le plus grand nombre n'hésitent pas à implanter leurs dispositifs en bordure d'autoroute ou hors agglomération, où la publicité est pourtant interdite. Et un panneau en appelle toujours d'autres plus grands, plus nombreux, plus visibles, si l'on ne fait pas bonne garde. Ainsi, des panneaux publicitaires s'étaient multipliés aux abords de la zone commerciale de Plan de Campagne, en bordure de l'autoroute Aix-Marseille, dégradant fortement le paysage.

Sur la commune de Cabriès, la police de la publicité, réglementée par le code de l'environnement, est de la compétence du préfet puisque la commune est pas couverte par un règlement local de publicité.

En lien avec la DREAL PACA, la DDTM 13 a lancé en 2013 une action de poursuite des infractions. Une procédure administrative de mise en demeure de faire cesser l'infraction sous peine d'une astreinte dissuasive permet d'obtenir des résultats rapides. La DDTM est intervenue par tranches d'une vingtaine de panneaux à chaque envoi des arrêtés de mise en demeure. L'action a permis le démontage de la totalité des dispositifs concernés. Les résultats sont déjà très visibles pour les milliers d'automobilistes qui empruntent quotidiennement l'autoroute.



Avant la procédure administrative de mise en demeure



Après la procédure administrative de mise en demeure



Mettre la connaissance au service d'une stratégie régionale de développement durable

Faciliter l'accès à l'information

Faciliter l'accès à l'information

Le Profil Environnemental Régional de 2006 est en cours de révision.

La réactualisation de sa première partie, le diagnostic, s'est achevée en 2013. Le travail a été conduit en régie par le STELAC (Service Territoires, Evaluation, Logement, Aménagement, Connaissance), avec l'appui d'un réseau d'une trentaine de référents thématiques au sein des services de l'État (DREAL, DIRECCTE, DRAAF, DIRM, DRJSCS) et du Conseil régional. Cette nouvelle version du diagnostic, en ligne, actualisable en continu et interopérable avec les outils de l'information environnementale, a été validée en janvier 2013 par le Comité opérationnel de suivi de la révision du PER co-présidé par l'État et la Région. Il a été mis en ligne sur le site de la DREAL en mars 2013.

Ce nouveau diagnostic comprend 15 thématiques environnementales (biodiversité, santé-environnement, climat-air-énergie, eau, sol et sous-sol, paysage, risques, déchets, bruit, mer et littoral...), 10 thématiques activités humaines (transports, urbanisme, industrie, agriculture, tourisme...), ainsi qu'un chapitre dédié à la gouvernance et l'éco-citoyenneté.

Un «Portrait régional de l'environnement», synthèse communicante du diagnostic en 28 pages, a été édité et diffusé en juin 2013.

Début 2013, une enquête en ligne sur le site de la DREAL a permis à un très large panel d'acteurs de s'exprimer sur les enjeux environnementaux qu'ils estiment prioritaires pour la région. Ainsi s'est amorcée une réflexion sur la révision de la seconde partie du PER : enjeux-orientations (2014).

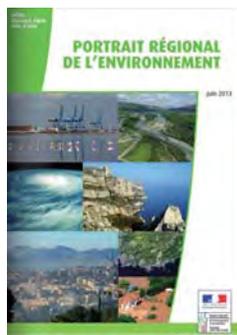
Une déclinaison territoriale du Profil est prévue pour 2015.



Consultez le PER



Consultez le PRE



Réalisation du CARTOPAS 2014

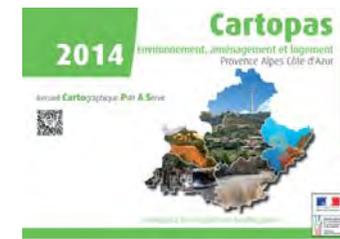
Le CARTOPAS 2014, dont la version papier est sortie en avril 2014, a été réalisé au cours de l'année 2013. Recueil de CARTOgraphies Prêtes A Servir, il rassemble des cartes commentées sur les différentes thématiques suivies par la DREAL. La version « papier » comprend 78 cartes et 7 pages d'enjeux, une par thème. Le CARTOPAS est le résultat d'une collaboration entre les différents services de la DREAL et l'unité Information et Connaissance qui a réalisé les cartes, la mise en page du document et la conduite du projet.

Comme la version « papier », la version « électronique », accessible sur le site internet de la DREAL et plus complète, a également été intégralement revue.

La DREAL s'attache à construire un ensemble d'outils de diffusion en ligne, complémentaires et interconnectés, dont le CARTOPAS est une des briques. Elle répond ainsi aux exigences de la convention d'Aarhus et de la directive Inspire qui visent à rendre largement accessibles l'information environnementale et l'information géographique, en vue de permettre une large participation au débat public et d'enrichir les processus décisionnels. Ces outils ont également vocation à partager entre acteurs des connaissances mobilisables pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions et politiques publiques.



Consultez le CARTOPAS



Améliorer la qualité environnementale

Améliorer la qualité environnementale



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rapport d'activité 2013

Activité de l'Autorité environnementale en 2013

plans et programmes

Cette activité porte essentiellement sur deux champs :

- la production d'avis de l'Ae sur la prise en compte de l'environnement par les plans et programmes éligibles
- l'élaboration de décisions sur l'éligibilité ou non de certains documents de planification à évaluation environnementale (procédure dite du « cas par cas »)

Avis de l'Ae : 80 saisines en 2013

L'essentiel de ces saisines a concerné des documents d'urbanisme, principalement des PLU (67 saisines) et des cartes communales (7 saisines) ainsi que des SCoT (3 saisines).

En outre, on peut souligner plusieurs avis stratégiques portant sur :

- 2 Plans de Déplacements Urbains (PDU) à forts enjeux puisqu'ils concernent les agglomérations d'Aix et de Marseille ;
- 1 avis de l'Ae sur le SRCE a donné lieu à un travail d'analyse et de synthèse s'appuyant sur plusieurs services de la DREAL et sur les contributions des DDT(M) de la région.

Décisions d'éligibilité dans le cadre du « cas par cas » : 26 saisines en 2013

A compter du 1er janvier 2013, une nouvelle procédure d'examen au cas par cas a été introduite dans le code de l'environnement. Pour les plans et programmes, elle concerne 10 types de documents, au premier rang desquels les zonages d'assainissement, les PPR (Plan de Prévention des Risques), les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine) et PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur),...

Concernant le code de l'urbanisme, à compter du 1er février 2013, les PLU et les cartes communales de communes limitrophes d'une commune comprenant tout ou partie d'un site Natura 2000 sont soumis au cas par cas.

projets

- Avis de l'Ae : 120 saisines concernant des projets soumis à étude d'impact
- Cas par cas : 1193 arrêtés préfectoraux portant décision motivée de soumission ou non de certains projets à étude d'impact

ZOOM sur

Ecoquartiers :



Un EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire.

Afin de valoriser ces projets et de mieux informer le public le METL a conçu un label garantissant le respect de ces principes.

13 premiers projets labellisés dont 1 en PACA : FORCALQUIER (04)

34 projets admis dans la démarche dont 2 en PACA : CANNES et ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06)

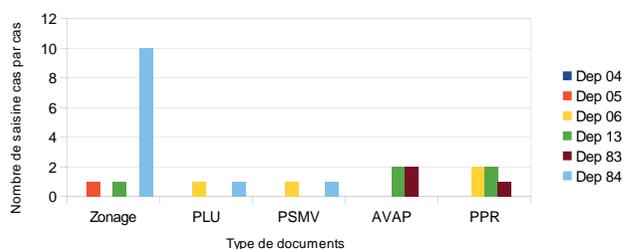
12 nouvelles collectivités signataires de la charte en PACA

Pour l'attribution des prochains labels, création en cours au niveau régional :

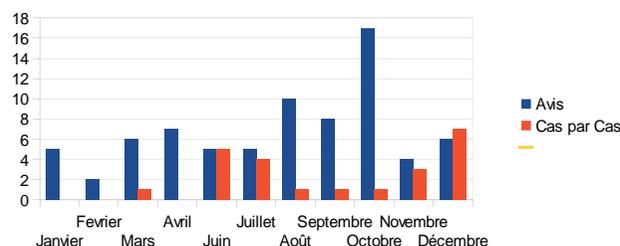
- d'un vivier d'experts
- d'une commission régionale



Nombre et type de saisines au cas par cas en fonction des départements



Bilan 2013 des avis et décisions au cas par cas





Impulser la construction de logements pour rattraper le retard et répondre aux besoins grandissants

Dans un contexte social difficile, la région PACA connaît une importante pénurie de logements, notamment sociaux. Alors que 350 000 foyers sont mal logés et que 70 % de la population pourrait y prétendre, le taux de logement social n'est que de 12 %, soit 4 points en dessous de la moyenne nationale. C'est dans ce contexte que le préfet de région a confié à la DREAL la mission d'impulser les travaux du Comité Régional de l'Habitat dont elle assure le secrétariat. Il l'a également chargé de l'élaboration d'une stratégie régionale du logement pour les années 2014-2016.

Une stratégie régionale d'engagement pour le logement et de mobilisation du foncier

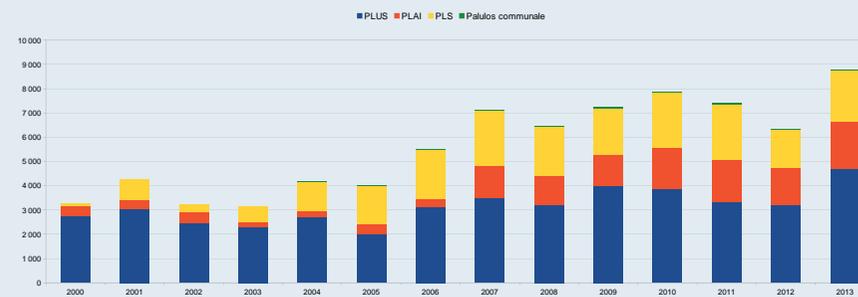
Élaborée en 2013 par la DREAL, avec l'ensemble des acteurs du niveau régional et départemental, elle a été actée lors du Comité Régional de l'Habitat du 14 janvier 2014. Elle s'articule autour de 5 axes propriétaires : la mobilisation du foncier, l'augmentation de la production de logements, notamment sociaux, l'accélération de la rénovation du parc ancien, l'inflexion des jeux d'acteurs et leur mobilisation en faveur du logement et la conduite d'actions d'accompagnement de la stratégie. L'un des objectifs est de mettre en place des actions concrètes qui seront formalisées dans une charte d'engagement, une signature est envisagée en juillet 2014.



Des résultats encourageants en 2013, bien qu'insuffisants

Logements sociaux :

Avec **8 863 logements locatifs sociaux agréés** sur l'année 2013, le financement de logements sociaux atteint un pic historique. Néanmoins, le cap à franchir entre ce résultat et les 16 000 logements de la loi SRU modifiée en janvier 2013 reste trop important pour envisager un rattrapage en une seule année.



Evolution de la production de logements locatifs sociaux entre 2000 et 2013 en PACA

Réhabilitation de logements :

2 275 logements subventionnés par l'ANAH en 2013, (+ 54 % par rapport à 2012), si la progression est considérable, elle reste insuffisante au regard des besoins énormes en particulier en matière d'habitat indigne, de précarité énergétique et de copropriétés dégradées.

Mobilisation du foncier public (loi Duflot)

Mise en œuvre de la loi de janvier 2013 : fiabilisation de la liste des terrains cessibles, consultations des collectivités et publication pour décote, recherche de nouveaux terrains, en lien avec les DDT(M)



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rapport d'activité 2013

Mobiliser les acteurs et les outils pour réussir

Mobiliser les acteurs et les outils pour réussir

Fiabilisation des données : mise en place et interfaçage

SYPLO (système priorité logements) : gestion des contingents réservataires

SNE : demande de logement social (numéro unique) dans le cadre de la réforme des procédures de demande d'un logement social

INFODALO : demandeurs DALO (droit au logement opposable)

Appels à projet

Coordination régionale des réponses à plusieurs appels à projet :

- **observatoire des loyers** : 3 territoires retenus en PACA dans les 3 départements littoraux
- **accompagnement de l'évacuation de campements et squats** : des actions retenues par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement dans les 3 départements littoraux

Evaluation des Conventions d'Utilité Sociale

Instaurée par la loi du 25 mars 2009, la CUS a pour objet de préciser la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme HLM (plan de mise en vente des logements, constructions), la politique sociale de l'organisme, développée dans le cahier des charges de gestion sociale, (plan d'actions pour l'accueil des populations sortant des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion ...), ainsi que la politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires.

L'évaluation des 47 CUS signées le 30 juin 2011 en PACA a été engagée par les DDT(m) et la DREAL en mars 2013 avec l'ensemble des bailleurs. Ces évaluations ont été menées sur la base d'éléments d'ordre quantitatif et qualitatif remis par les bailleurs, d'entretiens avec ces derniers et seront finalisées dans le cadre de bilans d'évaluation. La DREAL et les DDT(M) avec l'appui de l'ARHLM ont fait le choix de profiter de cette évaluation pour demander aux bailleurs d'actualiser leurs objectifs relatifs à la production et à la rénovation thermique pour se rapprocher des besoins en logement de PACA.

Nouveau zonage de défiscalisation

Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu en investissant dans un logement mis en location dans certaines zones. Il s'agit d'un des outils pour dynamiser la production de logements dans le parc privé dont Cécile DUFLOT, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement a souhaité renforcer l'efficacité en engageant une révision du zonage dit « A/B/C » pour tenir compte des évolutions des dynamiques territoriales ainsi que pour favoriser la construction de logements locatifs intermédiaires dans les zones où le besoin en logements de ce type est le plus avéré. Cette révision a été menée en 2013 en PACA par la DREAL (définition d'un projet de zonage, consultation des maires et du comité régional de l'habitat).



Promouvoir une politique énergétique régionale plus efficace et plus respectueuse de l'environnement

dans une région encore aux prémices de la transition énergétique, fortement contributrice des émissions de gaz à effet de serre et vulnérable au changement climatique

Faire évoluer les pratiques et les mentalités

Rénovation énergétique de l'habitat, objectif : réduire de 38 % la consommation énergétique de l'habitat

La mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) a démarré en octobre par la mise en place d'un numéro unique national et le déploiement sur l'ensemble de PACA des Points Rénovation Info Service (PRIS). Le comité de pilotage régional s'est réuni le 2 décembre sous la co-présidence du Préfet de région et du Président du Conseil régional. A cette occasion a été lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt ADEME/Région pour le lancement des plate-formes de la Rénovation, dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plate-formes d'accompagnement du particulier dans sa démarche de rénovation.

Débat national sur la transition énergétique (DNTE)

En partenariat avec la Région et l'Ademe, la DREAL a organisé le volet régional du DNTE. Une organisation qui s'est faite autour de conférences du DNTE, de débats régionaux et locaux mais aussi autour d'une consultation des organisations professionnelles.

Ces débats permettent à la région PACA de contribuer à la construction des politiques de l'État et au débat national, qui alimente les réflexions sur le futur projet de loi de transition énergétique.

Ce débat trouvera un prolongement en PACA au travers des travaux de la «conférence régionale pour la transition énergétique» que le préfet et le président de la Région ont installé en janvier 2014.

En savoir plus sur le DNTE en PACA



Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Afin de tenir compte des enjeux sanitaires liés à une qualité de l'air dégradée et du risque de contentieux européen pour non respect des normes en particules dites PM10 (particules dont le diamètre est inférieur à 10 microns), les Préfets des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, du Var et du Vaucluse ont décidé dès 2011 de renforcer l'action publique en faveur d'une réduction des émissions de polluants atmosphériques. Pour ce faire, la révision des 4 PPA dits de 1ère génération a été engagée sous le pilotage de la DREAL.

Après un large processus de concertation mené en mode Grenelle sur chacun des 4 territoires concernés, 3 des 4 plans ont été approuvés par les Préfets de département concernés courant 2013, à savoir : Bouches du Rhône – Alpes Maritimes – Agglomération de Toulon.



Au-delà de l'approbation du PPA de l'agglomération d'Avignon prévue début 2014, l'année sera marquée par la mise en œuvre des mesures inscrites dans ces nouveaux plans d'actions, et par la refonte du dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution d'ici la fin d'année.

En savoir plus



Maîtrise de la demande énergétique

A l'initiative notamment de la DREAL le dispositif ECOWATT d'alerte sur les pics de consommation électrique a été étendu à l'ensemble de la Région PACA.

La DREAL a signé la charte d'engagement ECOWATT avec RTE et dans ce cadre, l'ensemble des agents de la DREAL a été abonné au dispositif d'alerte. Ils recevront directement les alertes dans leur boîte aux lettres professionnelles et seront invités à participer au dispositif en diffusant l'information autour d'eux ainsi qu'en maîtrisant leur propre consommation.

En savoir plus





Produire une énergie plus sûre et plus respectueuse de l'environnement

Produire une énergie plus sûre et plus respectueuse de l'en



Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Le SRCAE définit, aux horizons 2020, 2030, 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Après une large consultation publique, le SRCAE a été approuvé par le conseil régional et arrêté par le préfet de région à l'été 2013.

L'année 2014 sera consacrée à la déclinaison territoriale de ses 46 orientations et à leur mise en œuvre concrète en lien notamment avec les actions portées par les collectivités au sein de leurs plans climat-énergie territoriaux (PCET) et les mesures inscrites dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA). L'instance de pilotage du schéma sera la conférence régionale de la transition énergétique dont l'observatoire régional de l'énergie, élargi à l'air et au climat, sera une composante essentielle. En savoir plus

En savoir plus sur le SRCAE PACA



Énergies renouvelables

Instruction du second appel d'offre national sur les installations solaires photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kWc. Plus d'une centaine de dossiers instruits en lien avec les Directions Départementales des Territoires et de la Mer, le Service Biodiversité Eau et Paysages, les Unités territoriales et les préfetures. Résultats attendus fin du 1er trimestre 2014.

Mise en place et animation du comité régional biomasse (CRB) chargé de suivre la mise en place des plans d'approvisionnement des futures centrales biomasse de EON à Gardanne et de INOVA à Brignoles pour des besoins d'approvisionnement de l'ordre de 1 million de tonnes de biomasse par an.

Suivi de l'élaboration du « schéma régional de raccordement au réseau des EnR » en lien avec RTE et ErDF. Le projet finalisé devrait être transmis en début d'année 2014 pour une approbation du préfet de région après consultation publique sur l'évaluation environnementale du schéma.



Le Rizzanese, barrage hydroélectrique

L'année 2013 a vu la mise en service en septembre 2013 du dernier grand barrage hydroélectrique construit sur le sol français, le Rizzanese, sur la rivière du même nom et situé en Corse du Sud. La DREAL PACA est intervenue en qualité de pôle d'appui inter-régional pour la DREAL Corse depuis l'instruction des travaux, la réception des fouilles, jusqu'à la 1ère mise en eau (mai 2012), opération particulièrement délicate en termes de sûreté pour les barrages. Suite aux désordres constatés en 2012, des travaux de réparation ont été réalisés jusqu'à l'été 2013 pour une mise en service finale en septembre.

Développement de la filière Géothermie en PACA

Plusieurs projets ont été accompagnés par la DREAL au cours de l'année 2013

Projets aboutis :

- Après 3 années de recherche dans le bassin de l'Arc un permis a été délivré à la société CG2T pour 30 ans d'exploitation de la géothermie basse énergie (17000MWh/an) (Arrêté Préfectoral du 13 février 2013).
- Réalisation de doublets géothermiques* sur deux sites, l'un sur la commune de Meyreuil où la ressource sera dédiée à la géothermie et au thermalisme vert dans le cadre d'un « pôle eau » situé dans le quartier des Bastidons, le second à Fos sur Mer où cette démarche, accompagnée par le GPMM, permettra de réduire l'empreinte carbone et ainsi d'économiser 2000 tonnes de CO2/an.

Projet en cours :

Géothermie par sondes sèches (sans prélèvement d'eau) dans la nappe du Miocène (dept 84)

Futurs projets :

Mairie de Gardanne avec les eaux du réservoir minier des anciennes houillères, boucles d'eau de mer ou thalassothermie pour produire du chaud en hiver et du froid en été dans le quartier Euroméditerranée à Marseille.

* Ensemble de deux forages associés, l'un est dédié à la production du fluide géothermal, l'autre permet de réinjecter le fluide dans la nappe d'eau d'origine. Les avantages sont multiples, l'absence de rejets dans l'environnement, la pérennisation du débit hydraulique, la stabilisation des pressions d'exploitation.



Favoriser le développement de modes de transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement

Améliorer en région le réseau routier national pour rattraper un retard infrastructurel important

Des projets phares

Rocade L2/A507 à Marseille :

Le 7 octobre 2013, un contrat de partenariat de 620M€ a été signé entre l'État et la Société de la Rocade L2 de Marseille, autoroute urbaine à 2X3 voies. Il s'agit d'achever, au 2ème semestre 2016, la construction de la section Est sur une distance de 5 km entre les échangeurs de Frais Vallon et Florian sur l'A50 et de réaliser la section Nord pour le deuxième semestre 2017 sur une distance de 3,5 km entre Frais Vallon et l'échangeur des Arnavaux sur l'A7. L'État finance ce projet à hauteur de 27,5%.

Les enjeux de ce projet sont de :

- restaurer une certaine «qualité de ville» en assurant le contournement de Marseille ;
- accompagner la ville dans ses projets de reconquête urbaine articulés autour d'opérations de requalification et de projets de transports multimodaux ;
- recréer du lien urbain entre les quartiers.

En savoir plus



Le second tube du Tunnel de Toulon

Les travaux du second tube du tunnel de Toulon (sens Marseille-Nice), débutés en 2007, se sont achevés en décembre 2013. Ils ont consisté à réaliser à 35 mètres sous le centre ville de Toulon, avec la complexité d'un sous-sol instable et de la présence de près de 360 immeubles, un tunnel d'environ 3 km de long, parallèle au tube Nord. Le tube Sud permettra de relier à terme l'A50, depuis Marseille à l'A57, vers Nice et d'assurer une continuité autoroutière complète. La vocation de l'ouvrage est de faciliter la traversée de Toulon pour les véhicules en transit, d'alléger les nuisances liées à la circulation, de contribuer à une amélioration du cadre de vie des habitants et de favoriser le développement des modes de déplacements collectifs et doux en surface (vélos, piétons, transports en commun).

Cet ouvrage est le plus important chantier de tunnel routier de France, tant par les enjeux qu'il représente pour l'agglomération que pour sa complexité technique.

Cette opération sera complétée par l'élargissement de l'A57 à 2x3 voies entre l'extrémité Est du tunnel et l'échangeur de Pierre Ronde.

Sa mise en service a eu lieu le 19 mars.

En savoir plus



des projets indispensables à l'amélioration du quotidien

des projets indispensables à l'amélioration du quotidien des territoires plus isolés



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rapport d'activité 2013

ZOOM sur



Les créneaux de Gévaudan

Inaugurée le 12 juin 2013, les créneaux de Gévaudan, situés sur la RN202 et la RN85 constituent un itinéraire majeur pour le département des Alpes-de-Haute-Provence en assurant une fonction importante d'aménagement du territoire en desservant l'Est du département et l'arrière-pays niçois.

L'objectif principal de ce projet a consisté avant tout à sécuriser un itinéraire qui présentait des risques importants pour les usagers : chutes de pierres, avalanches, érosions, mouvements de terrain, rétrécissements de la route (clues de Chabrières, clues de Rouaine, Roche Percée, ...).

En plus des enjeux de sécurité routière, les aménagements réalisés sur les créneaux de Gévaudan ont permis d'améliorer significativement le confort des usagers et de moderniser la desserte du territoire.

Un aménagement paysager a été réalisé avec des plantations et plusieurs représentations symboliques : bouquet de lavande, silhouette de Napoléon et reproduction d'une ammonite barrémoise. La composante Natura 2000 a été prise en compte, notamment pour le choix d'espèces sauvages se rapprochant au mieux de la flore endémique.

Les créneaux de Gévaudan étaient inscrits au Contrat de Plan Etat-Région pour la période 2000/2006 pour un montant de 11,6 millions d'euros.

La protection des berges du Drac dans le département des Hautes-Alpes

La DREAL PACA a assuré la maîtrise d'ouvrage, dans le département des Hautes-Alpes, dans le cadre des travaux de création et de reprise d'ouvrages de protection de la RN 85 contre les crues du Drac ou de ses affluents.

Le Drac, affluent gauche de l'Isère dans le sud-est de la France qui prend sa source dans le massif des écrins (vallée du Champsaur) pour confluer ensuite avec l'Isère en aval de Grenoble, est un cours d'eau de type torrentiel possédant, sur certains secteurs, d'un profil en tresse. Ses crues successives venues endommager le talus supportant la RN entre deux enrochements anciens et partiellement ruinés ont nécessité des travaux entre juin et septembre afin de consolider et renforcer la zone la plus vulnérable de l'ouvrage par la pose de 4200 m³ d'enrochement.



crue de mai 2008 - rupture du talus



enrochements

Le tunnel de Chabrières

Commencement des travaux de percement le 12 décembre 2013

La RN 85 relie Digne les Bains et le département des Alpes de Haute Provence au département des Alpes Maritimes. Afin d'éviter le virage de la R85 au lieu dit de la «Clue de Chabrières» sur la commune d'Entrages et ainsi améliorer la sécurité routière et l'écoulement du trafic dans ce secteur, l'État a décidé le creusement d'un tunnel d'une longueur de 170 m. Les travaux de creusement du tunnel se sont terminés fin décembre et vont se poursuivre par le génie-civil début 2014. Les appels d'offres des équipements et de chaussées ont été lancés fin 2013.

POINTS NOIRS BRUITS

La politique bruit en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'articule autour de deux grands principes :

- un volet préventif qui prend en compte les nuisances sonores le plus en amont possible et dont l'outil réglementaire principal est le classement des voies bruyantes;
- un volet curatif qui prévoit la résorption des points noirs bruits * qui s'appuie sur la mise en place d'observatoires du bruit et l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement au sens de la directive européenne (2002/49/CE).

Dans le cadre de ce volet curatif, trois opérations de résorption des Points Noirs du Bruit situées dans les Bouches-du-Rhône ont fait l'objet d'une déclaration de projet au cours de l'année 2013 : le long de l'A7 dans les quartiers St Antoine et Delorme à Marseille et le long de l'A51, dans le quartier Plein Soleil à Aix en Provence.

En savoir plus



*PNB :
dépassement des seuils réglementaires



En savoir plus sur le projet

Favoriser le développement de modes de transports plus sûrs et plus respectueux de l'environnement



Accompagner la mise en oeuvre d'infrastructures ferroviaires

L'état investit pour l'amélioration des trains du quotidien.

L'accessibilité de la région PACA fait partie des 4 grandes priorités de l'État qui a investi près de 290 M€ afin d'améliorer les réseaux régionaux, dans une région qui souffre d'un réel retard dans le développement des transports collectifs ferroviaires.

La création de la liaison ferroviaire Avignon TGV – Avignon Centre dite « virgule d'Avignon »

Mise en service en décembre 2013 après 1 an et demi de travaux, elle a pour objectifs de relier en TER et en moins de 5 minutes les gares d'Avignon Centre et d'Avignon TGV, de permettre l'accès de certains TER du territoire Vauclusien au réseau TGV et d'assurer une desserte rapide et fiable en remplacement du service de cars mis en place depuis 2001, lors de l'ouverture de la gare TGV.

La gare d'Avignon TGV est ainsi la première gare nouvelle de la région PACA connectée par le mode ferroviaire au réseau classique.

Ce projet d'un montant de 37 millions d'euros, a été financé par l'État, le Conseil Régional, RFF, le Conseil Général 84 et 4 intercommunalités.

Cette opération s'inscrit dans un programme ferroviaire plus vaste à l'échelle du département de Vaucluse, lequel comprend également la réouverture au service voyageurs de la ligne Avignon – Sorgues – Carpentras, prévue pour fin 2014. Elle fournira une alternative à la voiture individuelle (60 000 véhicules/jour).

Une 3e voie Cagnes et Antibes

Dans le département des Alpes-Maritimes, la population est concentrée sur la frange littorale et les échanges entre les grandes agglomérations de la côte sont nombreux. Ceci entraîne une saturation récurrente des réseaux routiers. Pour pallier cette difficulté, la construction d'une troisième voie ferroviaire a été initiée en 2003. Ce projet s'inscrit en toute cohérence dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur. Il permet de développer l'offre ferroviaire et de fiabiliser l'exploitation de cette ligne « côtière » très empruntée par les TER, mais également par les TGV, et les trains de fret. Cette ligne est en partie opérationnelle avec l'achèvement fin 2013 de la 1ère phase entre Cagnes et Antibes. La déclaration d'utilité publique de la section jusqu'à Nice (2ème phase) a été prolongée de 10 ans.

Ce projet de 3ème voie, sera complété par d'autres aménagements, notamment l'augmentation de capacité de la voie entre Cannes et Grasse et permettra à l'horizon 2015/2016 de rajouter deux TER aux heures de pointe et par sens entre Antibes et Nice.



Améliorer les transports et l'accessibilité

Améliorer les transports et l'accessibilité

Renforcer la sécurité des transports
Renforcer la sécurité des transports

La participation active aux travaux métropolitains

schéma des transports actuels

Dans le cadre du projet métropolitain, l'unité transports et déplacements de la DREAL est activement impliquée aux côtés de la mission interministérielle pour le projet Aix-Marseille-Provence. Elle accompagne la naissance de la future métropole, que la loi prévoit de créer le 1er janvier 2016 par la fusion de 6 intercommunalités actuelles et impulse avec ses partenaires le contenu du projet métropolitain

Sur l'enjeu de la mobilité et des transports, l'un des plus forts de la création de la métropole, l'unité copilote le chantier « améliorer les déplacements et l'accessibilité » et participe à l'animation des débats.

La DREAL a co-élaboré un plan inédit du réseau métropolitain qui servira de base de réflexion à la coordination de l'offre.

Les études en cours s'inscrivent dans la dynamique métropolitaine de valorisation des transports collectifs et de recherche du report modal (voies réservées aux bus sur autoroutes).

L'unité, de par sa vision locale et stratégique des flux de marchandises, participe à l'élaboration d'une stratégie logistique métropolitaine performante.

Consultez la carte



Après de nombreux échanges entre partenaires : esquisse d'un futur réseau métropolitain



ZOOM sur

Des marchandises dangereuses sur le Port de Brégaillon

L'arrivée sur le Port de Brégaillon, première autoroute de la mer méditerranéenne en France, reliant les villes de La Seyne-sur-Mer et Pendik (ouest d'Istanbul) a engendré, depuis mars 2010, un afflux considérable de poids lourds vers la commune varoise (plus de 200 semi-remorques à l'embarquement et autant au débarquement)

Cet important trafic de poids lourds a attiré l'attention de la DREAL PACA et plus particulièrement de l'unité régulation et contrôle des transports (URCT) sur les interdictions de circulation de fin de semaine, le cabotage routier et le stationnement des transports de matières dangereuses (TMD). Sur ce dernier point, le port de Brégaillon qui comprend deux parkings dédiés aux stationnements des TMD, est souvent occupé par le dépôt sauvage de matières dangereuses le long des voies de circulation.

Fort de ce constat, l'URCT a mis en place des contrôles réguliers sur le site et a administré des réunions avec les principaux acteurs du Port (chambre de commerce et d'industrie du Var, capitainerie, agence maritime, transitaires, services des douanes et Dreal). En conséquence, toute cette organisation a fortement amélioré le stationnement sauvage des matières dangereuses même si la vigilance doit rester de mise.



Assurer une gestion maîtrisée des risques

La prévention des risques naturels, hydrauliques, technologiques, accidentels, auxquels sont exposés les personnes, les biens et l'environnement, constitue une mission centrale de la DREAL

Limitation de l'exposition aux risques naturels et technologiques

Directive Inondation, élaboration des cartes

7 territoires prioritaires appelés TRI «Territoires à risques importants d'inondation » ont été identifiés en région PACA, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur la gestion du risque d'inondation.

Un TRI est défini comme une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du bassin hydrographique).

Des cartographies de synthèse du risque d'inondation ont été élaborées et approuvées pour 4 TRI (Delta du Rhône, Toulon-Hyères, Est-Var et Nice-Cannes-Mandelieu).

La cartographie des autres TRI sera finalisée d'ici juin 2014 (Aix en Provence - Salon de Provence, Marseille-Aubagne, Avignon - Plaine de Tricastin - Basse vallée de la Durance).

Consultez les cartes



Avancement des plans de prévention des risques technologiques

Au chapitre des risques industriels accidentels, le dernier PPRT sur les 27 de la région et qui concerne la zone industrielle de Lavéra à Martigues, a été prescrit le 1er août dernier. Il fait partie des PPRT les plus complexes de France avec les 11 établissements Seveso Seuils Hauts qui le composent. Une prescription qui s'accompagne de la clôture des études de dangers de ces 11 établissements et permettra de présenter l'aléa des risques technologiques début 2014.

Quelques chiffres

5 nouveaux PPRT approuvés en 2013 dont celui de Marseille

Une année marquée par les 1eres mesures foncières qui concernent 2 bâtiments dans le périmètre du PPRT de Butagaz-Bollène





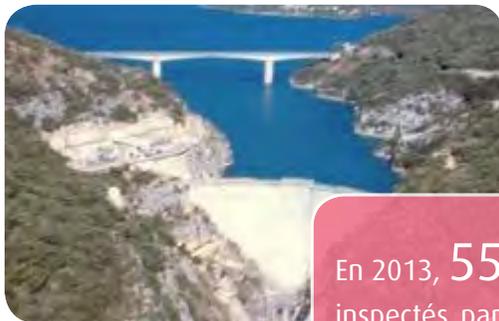
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Rapport d'activité 2013

Assurer la sécurité des équipements sous pression et des canalisations de matières dangereuses

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

Sur plus de 8000 km de digues de protection contre les inondations et les submersions recensés au niveau national, environ 2000 km sont situés dans la région PACA (essentiellement les digues fluviales du Rhône et de la Durance).

La région compte environ 300 barrages toutes tailles confondues. Ces ouvrages sont classés selon leur hauteur et le nombre de personnes protégées pour les digues, et selon leur hauteur et le volume retenu pour les barrages.



En savoir plus



Quelques chiffres

En 2013, **55** barrages, **38** digues ont été inspectés par l'unité contrôle des ouvrages hydrauliques. **51** avis techniques ont été donnés sur des dossiers de demandes d'autorisation.

Canalisation : réforme anti-endommagements, contrôles de chantier

Suite à la mise en place de la réforme de juillet 2012, des premiers résultats positifs avec 10 % de baisse des dommages sur les réseaux sont enregistrés.

Des pistes de progrès demeurent nécessaires : marquage piquetage au sol insuffisant, réviser les CCTP et prévoir pénalités financières en cas de retard ou arrêt de travaux pour raisons de sécurité

La DREAL mène à la fois des contrôles de chantiers (20 en 2013) et des actions de sensibilisation auprès des différents acteurs : entreprises de travaux, exploitants de réseaux et donneurs d'ordre (10 en 2013)



Équipements sous pression

Dans le domaine de la surveillance des équipements sous pression (ESP), cette année a été marquée par la parution de la loi N°2013 619 du 16/07/2013 qui a engagé une réforme de la réglementation relative aux appareils à pression de vapeur et à pression de gaz employés à terre et à bord des bateaux de navigation intérieure.



Assurer une gestion maîtrisée des risques

Quelques chiffres

Ce sont **756** inspections qui ont été menées en 2013 sur les 1385 installations classées pour la Protection de l'environnement de la région PACA

Surveiller et contrôler les installations classées

Les inspecteurs des installations classées effectuent des missions de police environnementale qui sont organisées autour de trois axes :

- l'encadrement réglementaire : instruire les dossiers de demande d'autorisation, proposer des prescriptions de fonctionnement de l'exploitation, instruire les dossiers de cessation d'activité
- la surveillance des installations classées : visites d'inspection, examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes, de procédures de fonctionnements et d'études remises par l'exploitant...
- l'information auprès des exploitants et du public

ZOOM sur

Sur la commune de l'Isle sur Sorgue (dept 84)

Un projet de station d'épuration en marche

La société Rousselot installée depuis une centaine d'années et spécialisée dans la fabrication de gélatine à partir d'os de bovins et porcs et destinée en premier lieu à la photographie s'est diversifiée dans le secteur pharmaceutique et l'agroalimentaire. Les effluents provenant des ateliers de production sont pré-traités par une station d'épuration interne construite en 1970 et sont définitivement traités par la station d'épuration de la ville. Un arrêté préfectoral signé en date du 8 mars 2013 demande à l'exploitant d'inventorier les sources d'émission d'anion « chlorures » et d'étudier les possibilités de réduction des sources d'émissions rejetées dans le milieu naturel. Le bilan de cette étude conclut que la faisabilité technique existe mais représente un coût trop important pour l'exploitant. En conséquence, le 13 décembre, la Société Rousselot a déposé un dossier proposant des modifications de traitement de ses effluents en réalisant la construction de sa propre station d'épuration. L'ICPE a approuvé ce projet en présentant un arrêté complémentaire au CODERST* fixant des normes de rejets sur la base des meilleures techniques disponibles.

(*) Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

ZOOM sur

Sur la commune de la Seyne sur Mer (dept 83)

Un projet d'installation classée de production d'éco-matériaux par la société ENVISAN (Une instruction qui a été menée par la DREAL et qui a permis à la société d'obtenir une autorisation préfectorale d'exploitation)

Une installation, située sur une friche portuaire, qui aura pour but de traiter et valoriser les sédiments issus d'opérations de dragage et les terres issues de chantiers de terrassement, dans le but d'offrir aux gestionnaires portuaires une solution de prétraitement et de traitement des sédiments dont le dragage est nécessaire à la maintenance des sites ou aux projets d'aménagement.

A l'aide de ces équipements, un programme de recherche et de développement SEDIMED piloté par la société ENVISAN pourra se développer. Il a pour but la valorisation de nouvelles filières de matériaux de type sédiments « non-immérgeables » qui contribuera à stimuler les gestionnaires portuaires et ainsi de développer les alternatives locales et économiques (dont la réutilisation de ces matériaux en co-produits de substitution dans les travaux de génie civil).

Un chantier de déconstruction de 3 navires réformés de la Marine Nationale porté par les sociétés Foselev et Prestosid (Une autorisation préfectorale a été délivrée pour bonne conformité et permet d'exploiter le chantier)

Trois installations principales constituent cet ensemble de déconstruction :

- Un chantier de déconstruction sur « dock flottant », qui nécessite une mise hors d'eau des navires en vue de procéder aux opérations de désamiantage sur dock. Le but est de retirer l'amiante des calorifuges et de découper en blocs le navire contenant de la peinture amiantée, blocs ensuite entreposés dans des zones de travail confinées en relation avec l'inspection du travail.
- Un hangar de désamiantage des tôles démantelées : Il abrite les installations de désamiantage à terre, des blocs découpés. Les résidus amiantés sont confinés dans des « big bags » double enveloppe et évacués vers la décharge de Bellegarde.
- Une zone de découpage des pièces non amiantées : elle a pour but de recouper les blocs provenant du démantèlement des navires en vue de leur valorisation.





Un rattrapage nécessaire sur la gestion des déchets

Mouvements interdépartementaux de déchets ménagers

Les départements de l'est de la région PACA sont sous-équipés en unité de traitement des déchets ménagers. Les 4 sites principaux situés dans les Bouches-du-Rhône et qui accueillent des volumes importants de déchets des Alpes Maritimes (depuis la fermeture du site de stockage de La Glacière) et du Gard, font l'objet, depuis 2011, d'une réglementation particulière pour limiter à 25% d'ici fin 2014 les réceptions extérieures au département. Cette situation délicate pourrait se compliquer en raison de l'évolution incertaine des sites de stockage du Var, qui nécessitent de nouvelles procédures d'autorisation. Ces difficultés devraient perdurer jusqu'à ce que le département des Alpes-Maritimes redevienne autonome pour le traitement de ses déchets, soit au plus tôt vers 2017.

Dans le département des Alpes Maritimes (06)

A l'été 2013, Sud Est Assainissement (groupe Véolia) a mis en service à Nice un centre de tri broyage de déchets industriels banals et d'encombrants. D'une capacité de 120 kT/ an, ce centre permettra d'augmenter les flux orientés en fine vers la valorisation.

En novembre 2013, la friche KONI à Villeneuve- Loubet a achevé sa réhabilitation : au terme de 2 ans de remédiation souterraine par des bactéries sélectionnées, la valeur-cible pour la qualité des eaux souterraines jusque-là affectées par des solvants organohalogénés*, a été atteinte. L'Établissement Public Foncier (EPF) va pouvoir déployer ses projets sur le site.

(*) qui désigne un produit de synthèse dérivé d'un halogène



Incendie EveRé

Un incendie survenu dans la nuit du 2 novembre sur le site de la Sté EveRé à Fos sur Mer, exploitant le centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence, a détruit la partie relative à la valorisation organique des déchets (tri primaire et secondaire, compost), mais n'a occasionné aucun dégât corporel. Un accident spectaculaire qui n'a impacté ni les installations de méthanisation ni l'unité de valorisation thermique constituée de 2 fours.

Le premier bilan des analyses menées dans l'environnement du site et présenté à la commission de suivi du site le 21 novembre a conclu qu'il n'y avait pas eu d'impact significatif des effets de l'incendie sur l'environnement. Le Préfet a pris la décision le 22 novembre, d'autoriser, sous conditions, le redémarrage partiel de l'incinération des déchets. Après la remise en service, un nouveau bilan a été présenté au cours de la réunion de la Commission de Suivi de Sites du 20 janvier 2014.



Quelles Perspectives ?

La DREAL PACA a conçu son projet stratégique pour la période 2014-2018 qui décline ses 5 orientations. Elle porte déjà de nombreux projets pour réussir.

Les orientations

- ▶ Promouvoir la planification et la maîtrise du foncier pour un aménagement plus durable du territoire
- ▶ Contribuer au rattrapage en terme d'infrastructures et de mobilité durable
- ▶ Accompagner la transition énergétique et écologique, notamment sur les métropoles et les départements littoraux
- ▶ Déployer une dynamique de construction et de rénovation du logement, notamment social, adaptée aux besoins
- ▶ Poursuivre la baisse des émissions polluantes et inverser la tendance en matière de vulnérabilité aux risques de toute nature, accélérer en particulier les actions de prévention des risques technologiques

Les projets emblématiques

- Charte engagement partenaire pour la maîtrise du foncier et du logement et la stratégie régionale logement
- Projet métropolitain
- Terminal de Mourepiane
- Schéma Régional Climat Air Énergie
- Relance du plan Durance
- Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)
- La Loi SRU (logements sociaux)
- La stratégie régionale inondation
- Les Plans de Protection de l'Atmosphère

Des orientations prospectives

Identifier et anticiper les conséquences du changement climatique et introduire les adaptations pertinentes des politiques territoriales dans les domaines les plus impactés : prévention des risques, gestion des ressources, aménagement littoral, infrastructures littorales dont portuaires

Créer des « zones d'intérêt économique et écologique » ZIEE

Expérimentation lancée au niveau national : PACA fait partie des 3 régions expérimentales pour la simplification administrative. Les zones d'intérêt économique et écologique sont une approche novatrice qui propose d'étudier, voire de traiter, par anticipation, les enjeux environnementaux sur une zone présentant un intérêt majeur pour le développement économique. Ce dispositif vise à faciliter l'implantation des projets dans cette zone, en anticipant très en amont les études nécessaires, tout en offrant une sécurité juridique accrue et en maintenant des garanties environnementales fortes.

2014-2018

Organigramme

Mission Sécurité Défense



Yves LESPINAT
MSD

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT



Laurent NEYER

DIRECTRICE RÉGIONALE



Anne-France DIDIER

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT



Marc NOLHIER

DIRECTEUR RÉGIONAL ADJOINT



Jean-Francois BOYER

Mission d'Appui au Pilotage des BOP, de la Performance et de la Coordination Régionale



Martial FRANCOIS
MAPPCR

Service Prévention des Risques



Thibaud NORMAND
SPR

Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation



Laurent MICHELS
SCADE

Service Biodiversité, Eau, Paysages



Paul PICQ
SBEP

Service Energie et Logement



Yves LE TRIONNAIRE
SEL

Service Transports et Infrastructures



Robert UNTERNER
STI

Secrétariat Général



Laure PANICHI
SG

Pôle Support Intégré



Annick MIEVRE
PSI

Centre de Prestations Comptables Mutualisées



Brigitte CHASTEL
CPCM

- ▶ Equipements sous pression
- ▶ Risques chroniques et sanitaires
- ▶ Risques naturels majeurs
- ▶ Risques industriels accidentels
- ▶ Sous-sol et canalisations
- ▶ Contrôle des ouvrages hydrauliques

- ▶ Politique des territoires
- ▶ Information, connaissance
- ▶ Pilotage et animation
- ▶ Evaluation environnementale

- ▶ Biodiversité
- ▶ Sites, paysages et impacts
- ▶ Eau et milieux aquatiques
- ▶ Milieux marins et littoraux
- ▶ Connaissance et animation scientifique
- ▶ Trame Verte et Bleue

- ▶ Climat et air
- ▶ Politique de l'habitat
- ▶ Production de logements et de foncier
- ▶ Qualité des bâtiments
- ▶ Énergie et réseaux

- ▶ Politique des transports déplacements
- ▶ Maîtrise d'ouvrage opérations routière
- ▶ Régulation et contrôle des transports
- ▶ Programmation et pilotage des ressources

- ▶ R.H., emplois compétences
- ▶ Gestion financière et immobilier
- ▶ Management de la qualité, sécurité, environnement
- ▶ Contrôle de gestion et pilotage
- ▶ Pôle juridique

- ▶ PSI GAPAYE
- ▶ Commande publique, achats rég.
- ▶ Formation, concours
- ▶ Technologie de l'information
- ▶ Logistique
- ▶ Action sociale
- ▶ Médecine de prévention

Unités Territoriales

Alpes-du-Sud



Vincent CHIROUZE
UT04-05

Alpes-Maritimes



Bernard MULLER
UT06

Bouches-du-Rhône



Patrick COUTURIER
UT13

Var



Jean-Pierre LABORDE
UT83

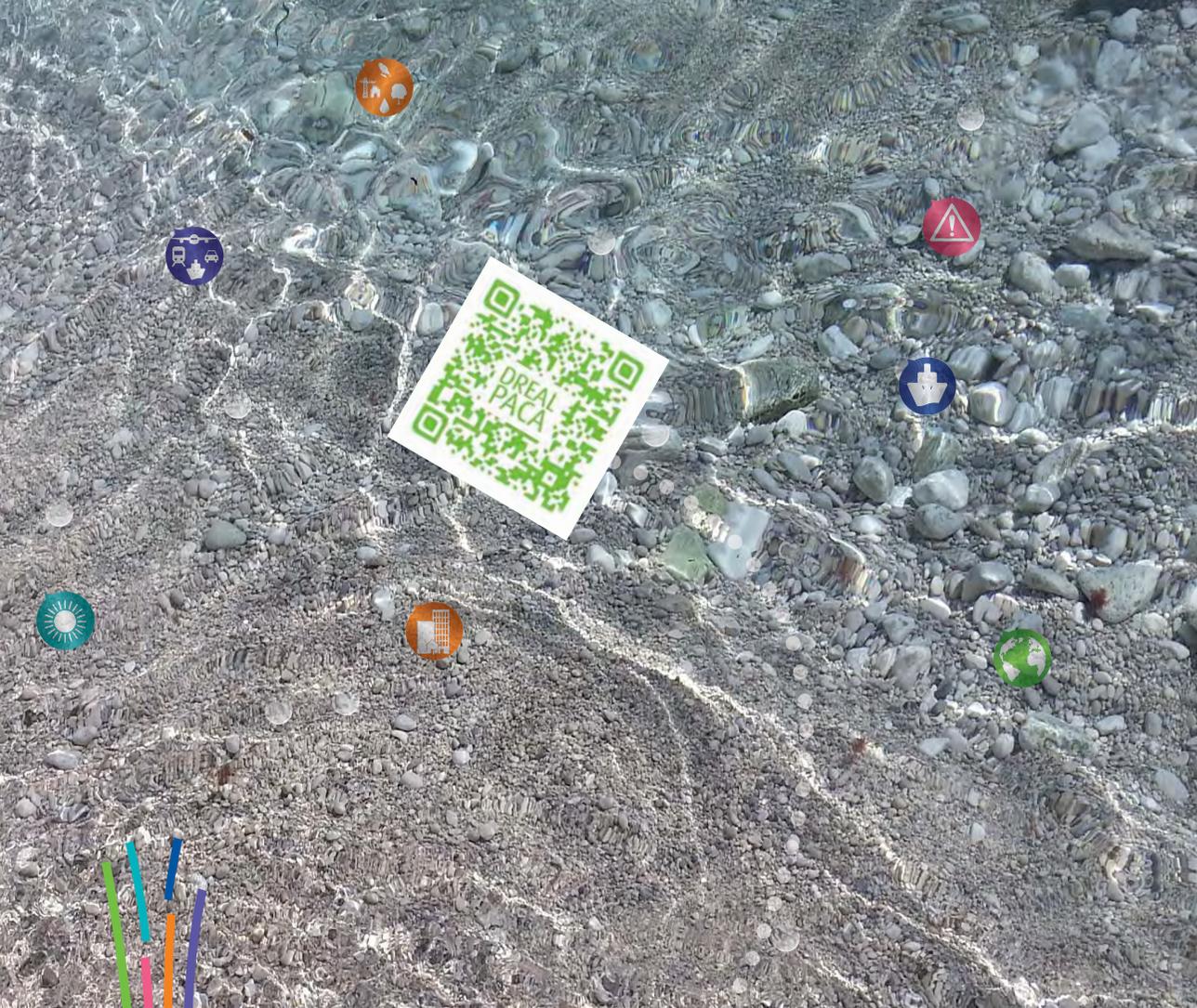
Vaucluse



Alain BARAFORT
UT84



Consultez l'organigramme simplifié 



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT - PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Juin 2014 - ISSN 2118 - 089X
Conception : DREAL PACA - juillet 2014
Photos : DREAL PACA, Robin ROLLAND, Jean-Yves VOURGERES, Akène Paysage, Xavier BOUTIN, Françoise REBOULOT, Pierre LORAIN, Emmanuel TEREINTO, Région PACA (Pierre CIOT), EDF, MEDDE - Fotolia.

